Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.09.2025 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.3) Révision: 28.08.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Blood Hymec

Code du produit: 2703102
UFI: 6D7G-6SHJ-170W-3Q5M

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
Emploi de la substance / de la préparation Huile hydraulique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Producteur/fournisseur:
Powersports MTG GmbH
Rübteile 1
72574 Bad Urach-Hengen
Germany
Telefon +49 (0)7125 9431-0
info@powersports-mtg.com

Service chargé des renseignements: département service

1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA + 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage
Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
Pictogrammes de danger



GHS08

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités
Mentions de danger
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Conseils de prudence
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P405 Garder sous clef.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.09.2025 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.3) Révision: 28.08.2025

Nom du produit: Blood Hymec

(suite de la page 1)

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
Description: Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

Composants dangereux:		
CAS: 64742-55-8 EINECS: 265-158-7	distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités Asp. Tox. 1, H304	50–<100%

Indications complémentaires:
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.
Les huiles minérales dans ce produit contiennent <3% d'extrait avec DMSO.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours
Remarques générales:
Ne pas laissez les individus sans surveillance.
Autoprotection du secouriste est prioritaire.
En cas des symptômes ou en cas de doute montrez cette fiche de données de securité.
Après inhalation:
Donnez de l'air frais, consultez un médecin en cas de problèmes.
Consultez un médecin et présentez l'emballage ou la fiche de données de sécurité.
Après contact avec la peau:
Laver à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Après contact avec les yeux:
Rincez les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Après ingestion:
Consultez un médecin tout de suite.Rincez la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir! Risque d'aspiration! Amenez une personne qui vomit et est allongée sur le dos dans une position latérale stable. Obtenez immédiatement des soins médicaux.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Parce que les symptômes de l'intoxication peuvent survenir nombreuses heures après un accident, la surveillance médicale est nécessaire pendant au moins de 48 heures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.
Traitez les symptômes. Respiration artificielle, s'il est nécessaire. Réglez la fonction de la circulation.
Observation ultérieure en cas de pneumonie ou d'un œdème pulmonaire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction:
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet de l'eau à grand débit

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.09.2025 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.3) Révision: 28.08.2025

Nom du produit: Blood Hymec

(suite de la page 2)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Possibilité de formation de gaz toxiques/irritants en cas d'échauffement ou d'incendie.
Produits de décomposition, voir chapitre 10.

5.3 Conseils aux pompiers
Equipement spécial de sécurité:
Portez un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Portez un vêtement de protection totale.
Autres indications Récupérez l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laissez émaner dans la canalisation.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Portez un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Éviter tout contact avec la peau et les yeux.
Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols.
Colmater les fuites sans prendre de risque personnel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas laissez échapper dans la canalisation, dans l'eau de surface ou l'eau souterraine.
En cas de pénétration dans le sol avertez les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Écartez les matériaux contaminés comme des déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Éviter tout contact avec les yeux.
Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.
Tenez les récipients fermés hermétiquement.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Évitez la formation des aérosols.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
Conserver à l'écart des aliments, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Ne pas manger, boire ou fumer au travail.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Préventions des incendies et des explosions: Tenez des sources d'inflammation à l'abri - ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Stockage:
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.
Empêcher la pénétration dans le sol. Stockez à la température ambiente.
Indications concernant le stockage commun:
Ne pas stocker avec les agents oxydant.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.09.2025 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.3) *Révision: 28.08.2025*

Nom du produit: Blood Hymec

(suite de la page 3)

Stocker séparément des denrées alimentaires, des denrées de luxe et des aliments pour animaux.
Autres indications sur les conditions de stockage:
Tenez les emballages fermés hermétiquement.
Stocker frais et à sec dans les fûts bien fermés.
Classe de stockage: *10 - Liquide flammable: point d'éclair > 60 °C*

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés *Sans autre indication, allez voir point 7.*
Mesures générales de protection et d'hygiène:
Tenez à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour des animaux.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Enlevez immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Lavez les mains avant les pauses et à la fin de travail.
Ne pas inhalez le gaz, les vapeurs et les aérosols.
Évitez aucun contact prolongé et intensif avec la peau.
Évitez aucun contact avec les yeux.
Protection respiratoire:
Protection respiratoire n'est pas nécessaire si la salle a une bonne ventilation.
Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.
Filtre A/P2
Protection des mains:



Gants de protection (EN 374)

Matériau des gants
Utiliser des gants de protection résistants aux solvants/hydrocarbures conformément à la norme EN 374. Les gants appropriés sont ceux composés des matériaux suivants : caoutchouc nitrile (épaisseur >0,38 mm, temps de pénétration > 480 min), caoutchouc fluoré (épaisseur >0,38 mm, temps de pénétration >480 min).
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériel, mais aussi d'autres critères de qualité, qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection avec protections latérales (lunettes à monture) (EN 166).

Protection du corps: *Vêtements de travail de protection*

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.09.2025 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.3) Révision: 28.08.2025

Nom du produit: Blood Hymec

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales	
Couleur:	Rouge
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Pas déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	Pas déterminé.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 250 °C
Inflammabilité	Pas déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	0,6 Vol %
Supérieure:	6,5 Vol %
Point d'éclair	> 140 °C
Température d'auto-inflammation	Non déterminé.
Température de décomposition:	Pas déterminé.
Viscosité:	
Viscosité cinématique à 40 °C	6,5 mm²/s
Solubilité	
l'eau:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Pas déterminé.
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	0,81 g/cm³

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme:	Liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Changement d'état	
Point/l'intervalle de ramollissement	
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Taux d'évaporation:	Pas déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	rien
Gaz inflammables	rien
Aérosols	rien
Gaz comburants	rien
Gaz sous pression	rien
Liquides inflammables	rien
Matières solides inflammables	rien
Substances et mélanges autoréactifs	rien
Liquides pyrophoriques	rien
Matières solides pyrophoriques	rien
Matières et mélanges auto-échauffants	rien
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	rien
Liquides comburants	rien
Matières solides comburantes	rien
Peroxydes organiques	rien
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	rien

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.09.2025 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.3) Révision: 28.08.2025

Nom du produit: Blood Hymec

(suite de la page 5)

Explosibles désensibilisés	rien

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Stable sous les conditions de stockage.

10.2 Stabilité chimique Stable pour l'usage.
Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Évitez des oxydants forts et des réducteurs forts

10.5 Matières incompatibles:
oxydants forts
réducteurs forts

10.6 Produits de décomposition dangereux:
En cas d'incendie:
CO2, CO, NOx, SO2
Oxydes de phosphore
Il est possible que des autres substances soient libérée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
CAS: 64742-55-8 distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3.000 mg/kg (lapin)

Effet primaire d'irritation:
Corrosion cutanée/irritation cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Peu irritant aux yeux, mais pas important pour la classification.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun des composants n'est compris.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.09.2025 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.3) *Révision: 28.08.2025*

Nom du produit: Blood Hymec

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité
Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation n'est pas attendue.

12.4 Mobilité dans le sol Le produit est adsorbé par la terre.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.
12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes
Autres indications:
Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laissez émaner le produit dans la nappe phréatique, les eaux ou l'ègout en grandes quantités.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandation:

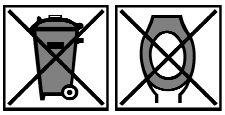

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Catalogue européen des déchets	
13 01 10*	huiles hydrauliques non chlorées à base minérale

Emballages non nettoyés:
Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
ADR, ADN, IMDG, IATA	rien
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
ADR, ADN, IMDG, IATA	rien
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, ADN, IMDG, IATA	
Classe	rien
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	rien
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.09.2025 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.3) Révision: 28.08.2025

Nom du produit: Blood Hymec

(suite de la page 7)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
IMDG	
Limited quantities (LQ)	rien
"Règlement type" de l'ONU:	rien

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
Pictogrammes de danger



GHS08

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités
Mentions de danger
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Conseils de prudence
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Directive 2012/18/UE
Substances dangereuses désignées - ANNEXE I
Aucune substances sont contenus.
Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.09.2025 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.3) Révision: 28.08.2025

Nom du produit: Blood Hymec

(suite de la page 8)

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie des propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
Numéro de la version précédente: 2.3

Acronymes et abréviations:
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Sources
Données des fournisseurs de matières premières
GESTIS-Stoffdatenbank, Institut für Arbeitsschutz der Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung, https://www.dguv.de/ifa/gestis/gestis-stoffdatenbank/index.jsp.